

SARL "A. SOLAMITO"
179 Boulevard de l'Ariane
06300 NICE
RCS NICE 900 962 093

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux Mille Vingt Cinq
Le 31 Janvier à 16 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée « A. SOLAMITO », au capital de 2 000 €, se sont réunis à 06000 NICE, 179 Boulevard de l'Ariane, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Bouchra LAHRIR, gérante.

La Présidente constate que sont présents :

- * Monsieur SIMON Ludovic, 10 parts numérotées de 1 à 10 inclus.....10 parts
- * Madame Bouchra LAHRIR, 10 parts numérotées de 11 à 20 inclus 10 parts

La Présidente constate que les associés présents détiennent ensemble les actions représentant la totalité du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel associé

Les associés examinent les éléments fournis

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide d'adopter la résolution unique suivante :

RESOLUTION UNIQUE

La collectivité des associés agréé Monsieur Emanuele FALLETTA en qualité de nouvel associé et approuve le projet d'acte de cession de la totalité des parts détenues par Monsieur Ludovic SIMON à Monsieur Emanuele FALLETTA à leur valeur nominale soit un montant de 1000 €

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président après lecture.

A handwritten signature in blue ink, followed by the initials 'BL'.